

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de la Police Nord Vaudois  
du mercredi 22 juin 2016

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Madame la Présidente du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 02/2016 du Comité Directeur relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire, composée de Mmes Corinne Verly et Paulette Visinand. Mme Capt étant excusée, ainsi que de MM. Serge Berthoud et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mercredi 31 mai 2016, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois.

Après avoir examiné les explications fournies par le Commandant de la PNV, la Commission a apprécié que le Codir présente une demande de crédit complémentaire, s'agissant de surcoûts liés à des situations qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'établissement du budget 2016, soit : le réaménagement des locaux suite à un changement de la structure opérationnelle de la PNV, et la nécessité de revoir le concept du stand de la PNV – qui avait acquis le statut d'hôte d'honneur pour l'édition 2016 du Comptoir du Nord Vaudois.

En conclusion, nous vous proposons de valider l'octroi du crédit complémentaire demandé par le Codir dans son préavis 02/2016, d'un montant de CHF 38'700.--, à porter sur les comptes PNV No 611.3111 (achat de machines et mobilier) et No 611.3109 (frais administratifs divers), dépense imprévue compensée par une recette exceptionnelle de CHF 40'800.-. sur le compte PNV No 611.4356 (prestations fournies).

Pour la Commission

Le rapporteur :

  
J. F. Tosetti

Les commissaires :

  
C. Verly

  
P. Visinand

S. Berthoud

